

LOU PASSADOU

 Your local link

 Bindeglied

 "Le Trait d'Union"



La saison estivale culturelle à Bédoin



Plusieurs manifestations culturelles organisées par le service culturel municipal ou par le service culture et patrimoine de la CoVe se sont déroulées à Bédoin durant cet été.

Le 18 juillet nous avons accueilli le groupe de jazz « La Bringueballe » sur le parvis du centre culturel. Ce concert de plein air avec cinq talentueux musiciens a été très apprécié par les Bédouinains et les vacanciers.

Le 5 août un concert de musique baroque a été donné à la chapelle Notre Dame de Nazareth par l'ensemble Pandore que nous avons déjà eu l'occasion d'applaudir à Bédoin. Ce concert programmé par le service culture de la commune a permis à un public mélomane d'apprécier les interprétations virtuoses des trois concertistes.

Les « petits Pesticles de l'été » ont fait leur retour à Bédoin les lundis en juillet et août pour le plus grand plaisir des enfants et de

leurs parents. Dans la cour de l'école élémentaire ou au centre culturel tous ont pu apprécier ces spectacles drôles, intelligents et émouvants et se laisser porter par les histoires présentées avec talent par différentes compagnies dont la compagnie Calorifère de Buis-les-Baronnies.

Le 19 septembre en l'Église de Bédoin le concert donné par le Chœur « Joyfully Gospel » organisé par le service culture a été très apprécié par un public nombreux et participatif.

Les 20 et 21 septembre, les traditionnelles journées européennes du patrimoine, en partenariat avec le service culture et patrimoine de la CoVe ont proposé de nombreuses activités : visites guidées des chapelles de Bécarras et de la Madelène, de l'ancien couvent des Dominicains, de la villa gallo-romaine des Baux, voyage loufoque dans le Ventoux, visite en scène au hameau des Baux, ateliers enfants « Land Art ».

Rappelons également le très beau concert classique donné en la chapelle de la Madelène par le chœur de chambre féminin « CALLIOPÉE » à l'initiative de l'association des Amis de la Chapelle.

Notez pour les mois prochains, les dates suivantes :

Le samedi 4 et le dimanche 5 octobre l'association « Gents de Venter » organise sa Caminada à Bédoin : le samedi à 9h30 randonnée autour de Bédoin guidée par Hubert Barrale, à 17h30 conférence de Marlène Sillan sur Frédéric Mistral à l'Oustau d'Anaïs, à 20h aioli provençal et projection de films ; le dimanche à 15h à l'auditorium du centre culturel théâtre avec la troupe « Lou Pountin Pantaious » - programme détaillé et renseignements au 04.90.46.48.61

Le samedi 29 novembre au centre culturel Hélen Adam à 20h30, la représentation du Misanthrope de Molière mis en scène par Michel Paume, interprétée par la troupe de la compagnie Jean Thomas d'Avignon ;

Enfin **le mercredi 10 décembre**, nous offrirons aux enfants un spectacle de Noël « Père Noël ! Où es-tu » de Didier Le Gleuher au centre culturel. Spectacle inter-actif, musiques, chansons, marionnettes et fou-rire assuré ;

Signalons aussi le concert donné **le samedi 22 novembre à 20h30 et le dimanche 23 novembre à 22h15** à la salle de l'Étoile de Châteaurenard par la chanteuse Fabienne Thibeault, amie fidèle de la commune de Bédoin.

Michèle MASSENDES

4^{ème} semi-marathon du Ventoux

Le 4^{ème} semi-marathon du Ventoux organisé par le Racing Club Bédouinain a eu lieu le 27 juillet dernier. Il a réuni sur la route, de Bédoin au sommet du Ventoux, 530 participants (record de participation), habitants de Bédoin et de la région, athlètes provenant de toute la France et de 10 nations différentes.

Le vainqueur Laurent Vicente pour la 2^{ème} année consécutive a parcouru les 21 km en 1h39'09", la 1^{ère} femme Aline Camboulives comme en 2013 réalisant un temps de 1h50'59".

Toutes nos félicitations à tous les courageux participants qui ont contribué à pérenniser cette belle épreuve sportive devenue emblématique du Ventoux et de Bédoin et nos remerciements aux nombreux bénévoles qui ont facilité le déroulement de cette épreuve.



La fête votive de Bédoin

La saison estivale se termine sur notre village et les fêtes se sont bien déroulées malgré les caprices météorologiques. La fête du 15 août a enchanté petits et grands avec notamment la chanteuse Jeane Manson et l'incontournable feu d'artifice. Un grand merci à tous ceux qui se sont investis pour la réalisation de ces fêtes. Surtout n'hésitez pas à faire part de vos suggestions et rendez-vous l'année prochaine !

Morgane CHAPOT

E ditorial



Nous voici déjà en automne après un été plutôt atypique au plan météorologique. Les vendanges s'annoncent, la saison touristique s'achève, marquée par une fréquentation toujours en expansion, mais des retombées économiques pas toujours aussi satisfaisantes qu'espéré. Est-ce la conséquence d'un temps instable, d'un pouvoir d'achat en berne ou les effets de la concurrence nationale et internationale en matière touristique ? Il est difficile de le savoir. Une certitude cependant dans ce domaine aussi l'excellence seule est source de progrès.

La rentrée scolaire s'est bien passée avec deux motifs de satisfaction importants, le maintien de la classe de l'école primaire dont la suppression était envisagée par l'Académie pour cause d'effectifs insuffisants, et la mise en place effective dès la rentrée de la réforme des rythmes scolaires avec une offre à tous les enfants scolarisés d'un panel très large d'activités extra-scolaires de qualité, gratuites pour tous. Nous nous y étions engagés et je remercie chaleureusement tous ceux, enseignants, parents d'élèves, responsables d'association et personnel municipal qui ont travaillé à cette mise en place.

Un autre domaine progresse, celui de la construction de logements en location ou en accession à la propriété, accessibles aux personnes à revenu modeste. Sur la route de Malaucène, à la Carita, la construction de vingt logements locatifs en semi collectif a débuté. La réhabilitation de deux logements locatifs à la Poste et de deux autres dans l'ancien presbytère de Sainte Colombe sera achevée en décembre. Sur la route de Carpentras face au parking le lotissement privé de la Croix de la Salle portant sur onze lots en accession à la propriété démarre ; sept d'entre eux sont en cours d'acquisition par des jeunes ménages répondant aux critères définis de façon précise par une délibération du Conseil Municipal et bénéficient à ce titre d'une aide financière de la commune fixée à 5 000 € par lot. C'est aussi une façon de préparer l'avenir...

Nous travaillons également sur un projet de construction d'une maison médicale publique qui permettrait de pallier la diminution inquiétante du nombre de médecins sur notre territoire. Elle pourrait s'implanter sur le terrain où sera construite la nouvelle maison de retraite de Bédoin en 2015-2016, et accueillir des praticiens intervenant aussi bien dans le nouvel établissement que pour le territoire de la commune et du canton, offrant ainsi une politique de soins innovante sur le territoire.

Le Ventoux enfin et sa fréquentation touristique restent au centre de nos préoccupations. Au moment où la réflexion sur ce que pourrait être un futur parc régional du Ventoux se précise et se développe, nous voulons faire entendre notre voix et défendre avec détermination et confiance ce qui nous semble conforme à l'intérêt général, à celui de Bédoin et de nos enfants en particulier. Nous sommes présents à ce rendez-vous.

Nous vous souhaitons à tous un bel automne, et une heureuse rentrée.

Luc REYNARD et le Conseil Municipal

LE MAIRE INVITE LES NOUVEAUX RÉSIDENTS À UN APÉRITIF DE BIENVENUE
VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014 À 18H30
AU CENTRE CULTUREL HÉLEN ADAM

Avant cette réception, une visite du village organisée en collaboration avec les guides-conférenciers du service Patrimoine & Culture de la CoVe (Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin), vous est proposée.

Inscrivez-vous à l'accueil de la mairie ou sur le site www.bedoin.fr (rubrique « Actualités »).
Au plaisir de vous rencontrer et de faire votre connaissance.

Journal municipal d'information de BÉDOIN N° 76 - Septembre 2014 trimestriel



Lou Passadou

Journal municipal d'information
Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*
Rédacteur en chef : *Pierre COLIN*

Photos : *Mairie de Bédoin - Jean-Luc BLATIERE*
Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Les élus, les agents municipaux et les membres de la commission « Passadou »

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Comptes-rendus des Conseils Municipaux	4-5
Saison touristique et taxe de séjour	6-7
Les travaux à Bédoin	10
La vie à Bédoin	8-9 et 11-14
La vie associative	15
État civil, Bienvenue à, Garde des médecins	16

Présents : Luc REYNARD, Chantal BLANC, Emmanuèle BREYSSE, Morgane CHAPOT, Colette LECLERQ, Gilberte LEVY-CONSTANT, Michèle MASSENDÈS, Blandine RASSELET, Nathalie REYNARD, Béatrice ROUX, Janine TREVILY, Gilles BERNARD, Patrick CAMPON, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Michel DELL'INNOCENTI, Denis FORT, Jean-Marc PETIT, Vincent POUILLAUDE, Patrick ROSSETTI, Dominique ROUYER.

Absents représentés : Christiane MAHLER, Jean-Louis RIBAS

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des votants

n° 1 : Élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Conformément à la Loi cette désignation fait l'objet d'un vote à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Ont été élus :

Délégués titulaires : Luc REYNARD, Colette LECLERQ, Pierre COLIN, Nathalie REYNARD, Dominique ROUYER, Béatrice ROUX, Alain CONSTANT.

Délégués suppléants : Jean-Marc PETIT, Morgane CHAPOT, Denis FORT, Gilberte LEVY-CONSTANT

Ces désignations respectent également le principe de parité en alternant un candidat de chaque sexe.

n° 2 : Acquisition foncière Route de Crillon (zone artisanale)

La commune cherche à acquérir des parcelles situées dans une zone non constructible à la sortie du village, sur la route de Crillon pour la réalisation d'une zone d'activités. Dans ce but un compromis de vente est préparé pour l'acquisition des parcelles n° 1574, 1577 et 1578 de la section cadastrale F, d'une contenance totale de 26 ares et des 90 centiares, au prix de 13.450,00 € soit 5 €/m².

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce compromis de vente.

n° 3 : Acquisition foncière à Sainte Colombe (extension du cimetière)

Ce projet concerne l'acquisition dans le hameau de Ste Colombe d'une parcelle non bâtie n° 952 de la section cadastrale C, d'une contenance de 17 ares et 60 centiares, au prix de 2 640 € en vue de l'extension éventuelle du cimetière.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre cette acquisition et à signer les documents y afférents.

n° 4 : Redevance d'Occupation du Domaine Public (Terrasses)

M. le Maire propose de poursuivre en 2014 la réglementation existante concernant l'occupation du domaine public par les terrasses des commerçants. Des concertations seront entamées d'ici la fin de l'année pour élaborer une nouvelle réglementation.

n° 5 : Commission intercommunale des impôts directs (CoVe)

La CoVe, qui est responsable de la fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures

ménagères et de la cotisation foncière des entreprises (C.F.E), doit constituer à cet effet une commission de 20 membres.

M. le Maire propose la désignation de Denis Fort en tant que candidat de la commune de Bédoin pour siéger à cette commission.

n° 6 : Mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Dans le cadre de cette mise en place un projet éducatif territorial (PEDT) a été établi en partenariat avec les équipes enseignantes, les employés municipaux travaillant au service Enfance-Jeunesse-Éducation, les parents d'élèves et les associations. Ce projet est présenté aux élus qui doivent se prononcer sur ce document.

n° 7 : Mise à jour du tableau des effectifs

Cette mise à jour concerne :

- la suppression d'un poste d'ATSEM et son remplacement par un poste d'adjoint technique de 2ème classe qui correspond mieux aux besoins actuels de la collectivité ;

- le remplacement d'un poste saisonnier de maître-nageur par un poste de surveillant de baignade, ceci dans le respect de la réglementation en vigueur ;

- la suppression du poste de brigadier chef principal de la police municipale suite à la mutation de l'agent qui en était titulaire et la création d'un poste de garde champêtre principal correspondant au grade de l'agent en cours d'embauche pour ce poste.

n° 8 : Mise en place d'un Comité Technique Paritaire (C.T .P) et d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

La commune comptant désormais 53 agents de tous statuts confondus (titulaire ou non-titulaire, permanent ou occasionnel) doit mettre en place un C.T.P et un C.H.S.C.T.

M. le Maire propose donc :

- la création d'un C.T.P à la mairie de Bédoin comportant 5 représentants titulaires du personnel et autant de suppléants ainsi que 5 représentants de l'administration et autant de suppléants, de façon à maintenir le principe du paritarisme.

- la création d'un C.H.S.C.T dans les mêmes conditions que celles définies dans le C.T.P.

n° 9 : Contrat de fourniture du gaz naturel.

La commune a reçu une proposition de fourniture du gaz naturel par un fournisseur alternatif à l'opérateur historique. M. le Maire présente cette proposition et sollicite l'avis du Conseil Municipal pour changer de fournisseur.

n° 10 : Décisions modificatives du BP 2014

Ces décisions modificatives ont pour objet d'inscrire au budget des recettes supplémentaires à celles qui avaient été prévues initialement. Il s'agit :

- de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour laquelle une somme de 52.500 € nous a été attribuée pour la réfection des remparts ;

- du fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, qui nous a été attribué à hauteur 43 643 € au lieu de 28000 € initialement budgétés ;

- de la dotation de solidarité rurale dont le

montant est supérieur de 6 895 € à ce qui avait été budgété ;

- de la dotation nationale de péréquation dont le montant est supérieur de 4 558 € à ce qui avait été budgété.

Ces crédits nouveaux nous permettent d'affecter 10 000 € supplémentaires sur la construction du club-house du tennis pour des travaux initialement prévus en régie. Les autres recettes supplémentaires sont affectées en réserve.

n° 11 : Fonds de concours CoVe

Comme les années antérieures, la CoVe attribue aux communes qui en sont membres, en remplacement de l'ancienne dotation voirie et de la dotation de solidarité communautaire, un fonds de concours dont le montant s'élève pour 2014 à 139 281 €. Cette somme doit être affectée par la commune à des dépenses déjà budgétées liées à l'entretien des bâtiments, de la voirie municipale ou des différents équipements communaux. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation de ce fonds de concours à ces types de dépenses.

n° 12 : Définition des dépenses prises en charge sur le compte 6232 (fêtes et cérémonies)

Cette délibération a pour objet de préciser les différents types de dépenses prises en charge par la commune et imputables à cet article du budget.

n° 13 : Renouvellement de la convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt

La convention passée entre la commune et la bibliothèque départementale de prêt étant arrivée à échéance il convient de la renouveler selon les modalités transmises par la B.D.P.

n° 14 : Demande de subvention au Conseil Général 84 pour la bibliothèque

Une demande de subvention au Conseil Général d'un montant de 500 € est faite pour une manifestation théâtrale qui aura lieu au centre culturel au mois de novembre prochain.

n° 15 : Exonération de la redevance de remontées mécaniques pour l'association Développement Touristique et Sportif du Mont-Ventoux

Cette association gère pour le compte du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV) les remontées mécaniques de la station du Chalet Reynard. Il est prévu que la commune perçoive annuellement 5 % des recettes liées à cette exploitation. Compte tenu des actions menées par les dirigeants de cette association au profit de l'activité sportive et touristique du village et également des aléas concernant l'enneigement, notamment cette année, la commune renonce à cette perception pour l'exercice 2014.

n° 16 : Modification des statuts du Syndicat Rhône Ventoux et du Syndicat d'électrification vaclusien

La mairie appelée à se prononcer sur la modification des statuts et sur l'adhésion de nouvelles collectivités locales à ces organismes donne un avis favorable.

Les délibérations suivantes ont été votées à la majorité des présents ou représentés

n° 1 : Acquisition foncière du Moustier

Par délibération du 20 décembre 2013, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'acquisition du Moustier sous réserve de l'octroi de subvention pour cette opération.

Depuis cette date le prix d'achat a été avec l'accord des Domaines estimé à 760 000 € plus frais notariaux soit 770 000 €. Le Conseil Régional, sollicité, étudie la possibilité d'attribuer une subvention de 500 000 € le complément étant financé par un emprunt communal de 270 000 € dont les annuités seront couvertes par le loyer payé par le Syndicat Mixte qui y installera son siège. Les travaux d'aménagement intérieur évalués à 200 000 € seront financés par des subventions de l'État, du Département et une dotation parlementaire. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre cette acquisition par la conclusion d'un compromis de vente et la finalisation des dossiers de demandes de subvention. Une clause suspensive protégera la commune en cas de non-

attribution de la subvention attendue de la Région.

Approuvé à la majorité absolue avec 18 voix pour, 4 contre (Christiane MAHLER, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT) et 1 abstention (Gilberte LEVY-CONSTANT).

n° 2 : Commission communale des impôts directs

Par délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2014, une première liste de personnes susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs a été soumise à la Direction Départementale des Finances Publiques (D.D.F.P.).

A la demande de cette dernière cette liste doit être complétée par 16 autres personnes (8 titulaires et 8 suppléants), la désignation des membres qui devront siéger dans cette commission étant faite par la D.D.F.P.

Ont été proposés à l'approbation les noms suivants :

Commissaires titulaires :

- 1) Michel DELL'INNOCENTI
- 2) Michèle MASSENDÈS
- 3) Patrick CAMPON
- 4) Morgane CHAPOT
- 5) Vincent POUILLAUDE
- 6) Jean-Louis RIBAS,
- 7) Denis FORT (bois)
- 8) André BOUYAC (hors commune)

Commissaires suppléants :

- 1) Chantal TROUSE
- 2) Emmanuèle BREYSSE
- 3) Jean-Pierre MASSE
- 4) Chantal DUCEP
- 5) Brigitte COUTELEN
- 6) Maryvonne MILLET
- 7) Christophe BERNARD
- 8) Hélène CALAMEL

Approuvé à la majorité absolue avec 18 voix pour, 3 contre (Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT) et 2 abstentions (Gilberte LEVY-CONSTANT, Patrick ROSSETTI).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2014

Présents : Luc REYNARD, Chantal BLANC, Emmanuèle BREYSSE, Morgane CHAPOT, Colette LECLERQ, Christiane MAHLER, Michèle MASSENDÈS, Béatrice ROUX, Janine TREVILY, Gilles BERNARD, Patrick CAMPON, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Michel DELL'INNOCENTI, Denis FORT, Jean-Marc PETIT, Jean-Louis RIBAS, Patrick ROSSETTI, Dominique ROUYER,

Absents représentés : Gilberte LEVY-CONSTANT, Blandine RASSELET, Nathalie REYNARD, Vincent POUILLAUDE

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des présents et représentés

n°1 : Aide à l'accession à la propriété au lotissement Croix de la Salle

Comme prévu lors de la délibération du 17/09/2013, sur les 11 lots dans ce lotissement privé, sept sont attribués à des acheteurs répondant aux critères d'attribution définis par le Conseil Municipal et bénéficieront à ce titre d'une aide de la commune à l'accession à la propriété d'un montant de 5 000 €.

n°2 : Réforme de la taxe de séjour

Après un rappel de la création de la taxe de séjour à Bédoin par une délibération du Conseil Municipal de 1994, présentation est faite du projet de réforme de l'application de cette taxe à Bédoin. Cette réforme porte :

- pour les professionnels sur la mise en place d'une taxe sur les hébergements réels en remplacement de la taxe forfaitaire ;
- pour les particuliers sur le maintien de la taxe forfaitaire prenant en compte la capacité d'hébergement et le classement homologué des installations.

Pour tous, les tarifs par jour et par personne,

restés inchangés depuis 1994 sont mis à jour suivant la réglementation nationale. La mise en place est prévue à partir du 1er janvier 2015.

n°3 : Contractualisation 2015 avec le Conseil Général

Le Conseil Général a prorogé de 2013 à 2015 la contractualisation avec chacune des communes du département. À ce titre il est prévu pour Bédoin en 2015 l'attribution d'un montant de 75 800 € que M. Le Maire propose d'affecter à la réfection des remparts.

n°4 : Décision modificative du budget de la commune

Ces décisions concernent :

- l'installation à la station du Chalet Reynard d'un relais Wifi à la disposition du public pour un montant de 13 000 €TTC ;
- l'engagement d'une étude préalable pour la création d'une maison de santé pluri-disciplinaire pour un coût de 8 200 € ;
- l'annulation d'un titre de recette de 4 000 € précédemment émis pour non réalisation d'une place de stationnement dans une construction nouvelle.

Ces dépenses sont couvertes par des transferts à partir des comptes de réserve.

n°5 : Mise à jour du tableau des effectifs

Cette mise à jour porte sur la création d'un poste d'attaché territorial et la suppression d'un poste de rédacteur devenu vacant suite à la promotion interne de la personne qui en était titulaire.

n°6 : Opposition au transfert de la compétence Plan Local Urbanisme (P.L.U.) à la CoVe

Comme l'autorise la Loi et en plein accord avec le Conseil Communautaire de la CoVe, la

commune s'oppose au transfert de la compétence P.L.U. à la communauté d'agglomération.

n°7 : Contrat de fourniture d'électricité

La commune dénonce le contrat de fourniture d'électricité avec l'E.R.D.F. opérateur de référence, pour lui substituer un contrat avec DIRECT-ÉNERGIE dont le tarif est plus favorable et consolidé sur 3 ans.

n°8 : Refus de remises gracieuses de pénalités de retard sur la taxe locale d'urbanisme

Comme elle le fait habituellement, la Commune refuse ces demandes de remises gracieuses de pénalités.

La délibération suivante a été votée à la majorité des présents ou représentés

n°1 : Convention d'attribution de subvention foncière pour l'achat du Moustier

Comme prévu par délibération du 20/06/2014, une convention d'attribution de subvention foncière auprès du Conseil Régional est en cours d'établissement. Cette convention porte sur une demande de subvention de 500 000 € pour l'achat du Moustier. M. le Maire est autorisé à signer cette convention.

Il en est de même pour des demandes de subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Général afin de financer un audit énergétique sur le bâtiment du Moustier.

Ces deux projets sont approuvés à la majorité absolue par 19 voix pour, 4 contre (Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI).

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

ERRATUM

Dans le Passadou n°75 de juin 2014, le compte-rendu du conseil municipal du 21/02/2014 faisait état d'une délibération concernant la dénomination de voies communales dans le centre de Bédoin (délibération n°7).

Cette question initialement prévue à l'ordre du jour de ce conseil municipal en a été préalablement retirée et n'a donc fait l'objet d'aucune décision. Son inscription dans le compte-rendu paru dans le Passadou est donc nulle et non avenue. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser de cette erreur.

La saison touristique à Bédoin

Bédoin retrouve doucement sa quiétude. L'Office de Tourisme municipal peut faire un premier bilan pour les mois de Juin Juillet et Août.

Malgré une météo capricieuse les touristes étaient bien présents avec l'envie de profiter au maximum de notre belle région et plus de 22000 personnes ont franchi le seuil de l'Office de Tourisme pour obtenir conseils, renseignements ou aide auprès de nos agents dévoués ; soit plus qu'en 2013, année pourtant exceptionnelle du fait de l'étape du Tour de France au sommet du Ventoux.

Les demandes les plus fréquentes portent sur les services et les commerces de Bédoin et des environs, les sites touristiques remarquables et les manifestations culturelles, sportives ou autres proposées.

La brochure « Séjourner à Bédoin », de même que le nouveau site de l'Office de Tourisme répondent bien à ces demandes. Les randonnées pédestres ou cyclistes, les montées nocturnes au Ventoux et les « visites en scène » du village proposées par la CoVe sont toujours très appréciées.

La vente des topo-guides, cartes et autres documents a représenté une recette d'environ 10 000 € pour ces 3 mois.

Bien sûr, nous continuerons nos efforts en faveur du développement touristique de Bédoin, par la qualité de l'accueil, l'enrichissement et la diversité de l'offre et la mise en place de nouveaux projets.

Le camping municipal continue à accueillir les vacanciers jusqu'au 31 octobre ; nous pouvons donc dresser un bilan provisoire de la saison.

Nos amis campeurs et habitués du site étaient nombreux et fidèles, et nous avons aussi accueilli de nouveaux touristes ravis de découvrir notre village. Merci à toute l'équipe efficace au service de nos hôtes.

Nous avons enregistré un taux d'occupation de 100 % entre le 14 juillet et le 15 août. Au 18/08/2014 le camping avait réalisé une recette d'environ 150 000 €, soit un chiffre supérieur à celui de 2013.

La météo, souvent maussade et capricieuse, a ralenti malheureusement la fréquentation de notre piscine municipale ; même les enfants du village, pour qui la gratuité de l'entrée est acquise depuis très longtemps, ont boudé cette année les baignades. Les recettes n'ont pas été celles que nous souhaitions et elles sont en baisse de 35 % par rapport à celles de 2013.

L'entretien quotidien des installations s'est poursuivi, sans incident ou défaillance technique qui aurait pesé en plus sur ce bilan.

Le personnel de l'accueil piscine, les maîtres nageurs et les surveillants de baignade sont restés attentifs et vigilants pour la sécurité de nos baigneurs.

Merci à tous et souhaitons une année 2015 plus ensoleillée.

Colette LECLERCQ

Taxe de séjour

Depuis plus de 20 ans (délibération du 14/03/1994), la taxe de séjour a été instituée à Bédoin, comme dans la plupart des communes à vocation touristique. Y sont assujettis les professionnels du tourisme (hôtels, camping, résidences de vacances), et les particuliers proposant des locations temporaires (gîtes, chambres d'hôtes, locations de vacances) qui sont tous tenus de déclarer cette activité en mairie.

Le montant de cette taxe versée à la commune est affecté au financement des dépenses liées au tourisme. Elle est distincte de la taxe d'habitation payée par les habitants résidant à Bédoin ou propriétaires d'une résidence secondaire qu'ils habitent une partie de l'année, qui sert à financer le fonctionnement des services communaux.

Depuis sa mise en place à Bédoin, la taxe de séjour fait l'objet pour tous, professionnels ou particuliers, d'un montant forfaitaire déterminé suivant la capacité d'hébergement déclarée en mairie et une évaluation du nombre moyen de jours de location sur l'année, identique pour tous. La taxe est perçue annuellement par les services fiscaux de l'État (contrôleur des contributions, agissant pour le compte de la commune). Les modalités de calcul ainsi que les tarifs appliqués sont restés inchangés depuis la création de la taxe.

L'équipe municipale a décidé de revoir ce dispositif avec un double objectif...

- Intégrer les dispositions législatives ou réglementaires intervenues depuis lors, auxquelles nous devons nous conformer.
- Optimiser les recettes résultant de cette taxe pour faire face aux dépenses engagées par la commune en faveur du tourisme qui, elles, n'ont cessé de s'accroître depuis vingt ans.

Ce qui va changer pour les professionnels

Les hôtels, les campings et les résidences de vacances sont jusqu'à présent redevables de la taxe forfaitaire annuelle, dispositif simple mais inadapté au contexte touristique et réglementaire actuel, notamment sur les points suivants...

- Les montants des taxes de séjour payés par les touristes et qui doivent apparaître sur la facture qui leur est faite ne correspondent pas au montant forfaitaire payé par le professionnel à la commune.
- Le forfait ne prend pas en compte la situation propre à chaque établissement (classement, catégorie, confort) ou ne le fait que de façon sommaire.
- Le forfait ne correspond pas à la fréquentation réelle des touristes ni au taux réel de remplissage de l'établissement.

À partir du 01/01/2015

- Les professionnels collectent la taxe auprès de leurs clients suivant le nombre de personnes hébergées et la durée de leur séjour (et non plus sur une évaluation du nombre de nuitées) et tiennent le registre correspondant.
 - La période de perception s'étale sur l'année entière (ou sur la période d'ouverture), donc sur la réalité et non plus sur une évaluation forfaitaire de la fréquentation.
 - Les touristes bénéficient des exonérations légales notamment la gratuité pour les mineurs de moins de 13 ans
 - Le tarif prévu par jour et par personne fixé par la commune est le tarif moyen prévu par la réglementation (milieu de la fourchette proposée par catégorie)
 - La commune s'engage à maintenir ce tarif inchangé jusqu'au 31 Décembre 2017.
- À titre indicatif, il sera par jour et par personne pour les hôtels de 0,75 € pour un 3 étoiles, 0,60 € pour un 2 étoiles, 0,40 € pour un hôtel non classé, et pour les campings de 0.45 € pour les 3 et 4 étoiles et 0.20 € pour les autres.
- Intégrée à ce barème, la taxe de séjour départementale (10% de la taxe communale) ne fera l'objet d'aucune perception supplémentaire.
 - Le versement du produit de la taxe auprès du receveur municipal se fera le 15 septembre de chaque année. Ainsi, les professionnels verseront les fonds le 15/09/2015 pour la période du 01/01/2015 au 31/08/2015, le 15/09/2016 pour la période du 01/09/2015 au 31/08/2016 etc..

Ce qui va changer pour les particuliers

Il s'agit des gîtes, chambres d'hôtes et locations saisonnières de tourisme. Jusqu'à présent, la taxe forfaitaire est calculée suivant la capacité d'hébergement déclarée en mairie ou affichée sur un site, et sur une évaluation du nombre de jours ou de semaines de location d'Avril à Septembre inclus. Sur cette période un abattement légal obligatoire de 40% est appliqué et la municipalité avait alors décidé d'appliquer en plus un abattement facultatif de 50% ce qui avait pour effet de ramener le nombre de jours pris en compte pour le calcul de la taxe de séjour à 55 jours par an, soit moins de 2 mois.

À partir du 01/01/2015

La taxe restera forfaitaire, calculée suivant la capacité d'hébergement déclarée, le niveau de classement des logements par les organismes habilités (Clévavances, gîtes de France, etc..) et la période d'application.

- La période d'application restera fixée du 01/04 au 30/09, soit 183 jours.
- L'abattement légal obligatoire de 40% demeurera.
- L'abattement supplémentaire sera ramené de 50 à 40%, ce qui revient à porter le nombre de jours pris en compte pour le calcul de la taxe de séjour à 66 par an.
- Le tarif appliqué par jour et par personne, fixé par la commune, sera le tarif moyen prévu par la réglementation en vigueur (milieu de la fourchette proposée pour chaque catégorie)
- La commune s'engage à maintenir ce tarif inchangé jusqu'au 31 Décembre 2017

Dans ces conditions, à titre indicatif, le barème fera ressortir un montant de taxe annuelle forfaitaire de :

- 158 € pour un gîte classé 2 épis ou 2 clés de 4 personnes,
- 198 € pour un gîte classé 3 épis ou 3 clés de 4 personnes,
- 237 € pour un gîte classé 2 épis ou 2 clés de 6 personnes,
- 296 € pour un gîte classé 3 épis ou 3 clés de 6 personnes.

Les modifications ne portent donc pour les particuliers que sur la diminution de l'abattement facultatif et sur la révision des tarifs pour les mettre en conformité avec la réglementation existante alors qu'ils sont restés en valeur absolue inchangés depuis 20 ans !

Nous constatons par ailleurs que de nombreux gîtes, chambres d'hôtes ou locations saisonnières de tourisme recensés sur les sites internet d'offres de locations ne sont pas déclarés en mairie et ne paient donc pas la taxe de séjour. Cette situation n'est pas acceptable, elle contrevient à la loi, génère un manque à gagner important pour la commune et constitue une concurrence déloyale envers les professionnels et les particuliers qui s'en acquittent.

En plus elle pénalise les services municipaux pour l'évaluation des besoins réels dans les domaines de la collecte des ordures ménagères, des places de parkings ou des services de l'Office du tourisme.

Nous rappelons à tous les propriétaires de gîtes, de chambres d'hôtes ou de locations saisonnières de tourisme, français ou étrangers, qui n'ont pas accompli cette démarche, qu'ils sont en situation irrégulière et doivent donc se déclarer rapidement en mairie. Merci à ceux -nombreux- qui l'ont fait après réception d'une lettre de rappel, à ceux qui vont le faire après avoir pris connaissance de cet article. Les autres feront l'objet d'une taxation d'office au tarif le plus élevé et de l'application des sanctions prévues par la loi.

Colette LECLERCQ et Denis FORT

Le projet d'acquisition du bâtiment du Moustier

La congrégation des Dominicaines des Campagnes installée depuis les années 60 sur le site du Moustier dont elle est propriétaire, a quitté Bédoin depuis deux ans et mis en vente la propriété.

Implantée sur 7 445 m², celle-ci est étroitement imbriquée dans des biens communaux et notamment la chapelle du Moustier, prieuré construit au XI^{ème} siècle et souvent remanié au fil des siècles. L'ensemble constitue un site emblématique auquel les Bédouinains sont très attachés. C'est donc tout naturellement que la Municipalité s'est intéressée au devenir de ce site.

Les bâtiments d'une surface utile d'environ 420m² qui hébergeaient la communauté religieuse datent d'une cinquantaine d'années et sont solidement bâtis. Des acquéreurs privés se sont manifestés avec des projets d'hébergement touristique ou autres, sans garantie quant à la préservation du site et de son environnement exceptionnel.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (S.M.A.E.M.V.), en recherche de nouveaux locaux mieux adaptés à ses besoins, a manifesté son intérêt pour louer le Moustier afin d'y installer ses bureaux, voire les aménager pour en faire un lieu de promotion du Ventoux avec des salles d'exposition.

Dans ce contexte, j'ai proposé au Conseil Municipal, qui l'a voté le 20 juin par 18 voix, 4 contre et 1 abstention, de se porter acquéreur du bâtiment et de signer un compromis d'achat du Moustier, avec une clause suspensive jusqu'à l'obtention des subventions sollicitées. Le prix d'achat, validé par les services des Domaines, est de 770 000 € (dont 10 000 € de frais notariaux). Le Conseil Régional, sollicité, s'est engagé à nous attribuer pour cette acquisition une subvention de 500 000 €, liée à la signature d'un bail de location de 15 ans avec le S.M.A.E.M.V.. Le solde de 270 000 € sera financé par un emprunt, les annuités de remboursement du prêt étant couvertes par le loyer annuel payé par le Syndicat Mixte.

Cette opération, rendue possible grâce à ce montage financier, nous permet donc d'acquérir un patrimoine local unique sur ce site exceptionnel. Une étude d'aménagement des locaux et d'accès au site est actuellement diligentée ; elle sera financée par des subventions sollicitées auprès de l'État, du Département et des dotations parlementaires.

La destination future de ces bâtiments et du site répond aussi au souhait de la congrégation qui en est actuellement propriétaire, un éventuel acquéreur privé s'étant élégamment retiré devant l'offre de la commune.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'obtention des aides financières précitées sur lesquelles le Conseil Régional s'est engagé et qui nous permettront de transformer le compromis d'achat en achat définitif.



Luc REYNARD

La rentrée scolaire à Bédoin

La Municipalité et les écoles primaire et maternelle de Bédoin ont mis en place la nouvelle réforme des rythmes scolaires. L'objectif de cette réforme nationale est de privilégier pour les enfants l'enseignement le matin avec 5 matinées au lieu de 4, sans modifier le nombre total d'heures d'enseignement, et de favoriser les activités péri-scolaires l'après-midi.



entre les différents ateliers pourront intervenir courant septembre. La gratuité des activités péri-scolaires décidée par la Municipalité de Bédoin a été très appréciée par les familles.

Bonne année scolaire à tous.

L'école maternelle toujours dirigée par Sophie Juan accueille pour cette rentrée 77 enfants répartis en 3 classes.

L'école élémentaire dirigée par Christophe Bernard accueille 155 élèves répartis en 7 classes. Nous avons donc pu préserver cette 7^{ème} classe qui était menacée de fermeture.

La rentrée s'est effectuée dans le calme, l'organisation ayant été bien préparée par l'équipe enseignante et par le service municipal Enfance-Jeunesse-Éducation.

À 16 heures tous les enfants inscrits aux activités péri-scolaires étaient présents ainsi que les 24 intervenants pour commencer ces nouveaux ateliers sportifs, culturels ou manuels. Nous remercions toutes les associations qui s'impliquent dans cette mise en place.

Des améliorations et des adaptations pour la répartition

Jane TREVILY

Une nouvelle directrice générale des services à la Mairie de Bédoin



Christophe BARONI recruté au 1er janvier 2009, Directeur Général des Services (D.G.S.) de la mairie de Bédoin depuis juin 2009 ayant fait valoir son droit de mutation au sein des collectivités locales, nous quitte le 30 septembre 2014 pour prendre le poste de D.G.S. à la mairie de Bédarrides.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle fonction, et lui adressons nos chaleureux remerciements pour tout le travail accompli durant ces cinq années au service de la mairie et de la population de Bédoin et plus particulièrement, pour son sens du service public et la qualité de ses rapports humains.

Madame Rafaële GESLAIN, attachée territoriale a pris la fonction de D.G.S à la mairie de Bédoin le 22 septembre 2014. Elle exerçait depuis 2008 les mêmes fonctions à la mairie de Camaret-sur-Aigues et était antérieurement secrétaire générale de la commune de Malaucène où elle réside. Après une solide formation juridique et administrative ainsi qu'en science politique, elle a une large expérience,

acquise dans ses précédents postes, de toutes les tâches liées au fonctionnement d'une commune comme la nôtre.

Nous sommes heureux de l'accueillir et lui souhaitons pleine réussite dans ses fonctions.

Madame Sylviane Bénézech a pris la fonction de chargée de communication à la mairie de Bédoin le 16 juin 2014. Elle tient à jour le site de la commune www.bedoin.fr qu'elle alimente en informations relatives à la vie de notre village. Après une longue pratique dans le Tourisme et l'immobilier, elle met son expérience en matière de communication au service de la municipalité.

Luc REYNARD



Service Police Municipale

La nouvelle équipe de la police municipale est en place depuis le début de l'été. Nous sommes heureux de vous la présenter ici.

Frédéric PELLAT, garde-champêtre principal, responsable de la police municipale, assurait ces mêmes fonctions dans la commune de Saint Romain en Viennois dans le Vaucluse.

Noémie CAILLÉ, A.S.V.P. (agent de sécurité de la voie publique) est également préposée à la tenue du planning des réservations des salles municipales (Oustau d'Anaïs, Centre Culturel et salle de l'Escandihado). Elle était antérieurement gendarme adjointe.

Stéphane PASTOURET, Frédéric ROLLAND et Maxime FAVIER déjà bien connus des Bédouinains continuent à assurer les fonctions d'A.S.V.P, Stéphane étant en plus préposé aux fonctions de régisseur des marchés.

Vous avez pu constater qu'un nouveau local a été affecté à la police municipale au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Outre l'amélioration des conditions de travail du personnel, il présente également l'avantage de la proximité et d'une meilleure visibilité pour la population, dans le centre de Bédoin.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants et à tous le succès dans leur activité professionnelle au service des habitants de Bédoin.



Michel DELL'INNOCENTI

Heureuse retraite Joël !

Joël Perret agent du service technique de la mairie part en retraite le 30 septembre de cette année. Entré dans les services municipaux en 1986, il s'est occupé successivement de la collecte des ordures ménagères, puis de l'entretien des espaces verts et des cimetières. Depuis plusieurs années, il travaillait sur l'entretien de la forêt communale en liaison avec l'O.N.F.

Nous lui souhaitons une heureuse retraite qui sera sans nul doute active connaissant sa passion pour la chasse et la nature.

La construction du «Club-House» des tennis municipaux est maintenant achevée. L'association et tous les usagers de ce club sportif apprécieront ce nouvel équipement bien adapté à leurs besoins, mis à leur disposition par la Municipalité.



Rappelons qu'il se substitue à l'ancien chalet de l'Office de Tourisme que les adhérents du club avaient récupéré et qui était avec le temps devenu particulièrement vétuste et insuffisant...

La réalisation, conçue par l'architecte Bruno Hugon en liaison avec Gilles Jouvaud chef des services techniques de la mairie et Jean-Charles Gaudin président du club, a été menée à bien en 18 mois et a coûté 203 000 € financés à 30 % par l'État (subvention d'équipement des territoires ruraux) et par autofinancement de la commune pour le solde.

Dominique ROUYER

Chantier Jeunes – Jas de Perrache

Poursuivant les travaux de sauvegarde du petit patrimoine réalisés les précédentes années dans le Ventoux par l'Association APARE (Jas du Mourre et Jas des Mélettes), deux chantiers de jeunes bénévoles se sont succédés en juillet-août derniers pour travailler sur l'ancienne bergerie de Perrache.

Après avoir réhabilité et paré de pierres sèches la citerne, ils se sont attachés à remonter les murs et surtout à refaire les murs et la toiture de l'abri du berger, dont pourront aussi profiter si nécessaire les randonneurs.

L'ensemble constitue une belle réalisation qui vaut le coup d'œil et dont nous confions la sauvegarde à tous les Bédouinains et amoureux du Ventoux.

Rappelons que l'APARE, qui organise ces chantiers avec des jeunes bénévoles français ou étrangers qui y consacrent une partie de leurs vacances, travaille depuis de nombreuses années avec la Municipalité de Bédoin. Le financement du chantier est assuré par l'État, la Région, le Département et la Commune qui y concourt pour 11 000 €



La réfection des remparts

Après un retard lié aux problèmes internes du maître d'œuvre, le chantier de réfection des remparts a débuté fin août pour



la plus grande satisfaction des riverains dont nous comprenons la légitime impatience. Ils se poursuivront jusqu'à achèvement prévu à la fin de l'année. Comme on peut le constater, il ne s'agit pas seulement de déblayer l'accès et de reconstruire les remparts effondrés, mais aussi et surtout d'assurer des fondations indispensables pour que les nouveaux remparts soient désormais à l'abri de tout nouvel effondrement et solidement ancrés sur la colline. C'est ce qui explique l'importance de l'excavation pratiquée sur le site, préconisée par les ingénieurs et les hommes de l'art.

Rappelons que la maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études Bernard Signoret de Mazan ; les travaux sont réalisés par l'entreprise Lambert de Carpentras qui sous-traite le terrassement à l'entreprise Roberti de Malaucène.

Travaux chemin d'Enclarette et de Beaumont-du-Ventoux

Des travaux sont entrepris chemin d'Enclarette (du 1er octobre au 28 novembre) pour le renouvellement des branchements d'eau et chemin de Beaumont du Ventoux (du 15 octobre au 19 décembre), pour le remplacement de la conduite d'eau et la création d'un pluvial.

Les riverains ont été informés individuellement, par courrier, des restrictions imposées à la circulation et au stationnement. Si vous devez emprunter ces voies, merci de vous conformer aux prescriptions affichées.

Pierre COLIN

Point sur la collecte des ordures ménagères dans notre commune

Depuis fin 2013, la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin a souhaité mettre en place le tri sélectif à domicile sur l'ensemble des 25 communes adhérentes.

Cette démarche participe d'une volonté de préserver notre environnement, et nous nous devons de l'appliquer. Force est cependant de constater que sa mise en place sur notre territoire a généré des dysfonctionnements importants dans la collecte des ordures ménagères.

Aussi, le Maire de Bédoin, Luc REYNARD, a obtenu du nouveau Président de la CoVe, Francis ADOLPHE, la mise en place dans l'urgence de tournées supplémentaires de collecte notamment dans le village.

Le détail des passages des services de la CoVe est décrit sur le site internet de la mairie de Bédoin, mais à toutes fins utiles nous vous les rappelons ci-dessous.

Nous sommes cependant pleinement conscients que des efforts importants restent à faire pour que la commune bénéficie des services adaptés à ses besoins, notamment en pleine saison touristique. Aussi Monsieur le Maire a-t-il souhaité renforcer la coopération avec l'intercommunalité en demandant à deux conseillers municipaux (Emmanuèle Breysse, titulaire et Denis Fort, suppléant) de travailler sur ce point avec la commission de la Gestion des Déchets de la CoVe. Les premiers rendez-vous sont fixés mi-septembre.

La municipalité s'engage à accentuer sa démarche auprès de l'intercommunalité, en lien avec le Président, afin que la gestion des ordures ménagères soit conforme à nos exigences légitimes.

Toutefois, quelle que soit notre volonté, ceci ne sera efficace que si tous les habitants de Bédoin et les hôtes qu'ils reçoivent respectent des règles simples que nous rappelons ici :

- les conteneurs verts, individuels ou collectifs, ne doivent recevoir que les ordures ménagères au sens strict du terme (excluant notamment les cartons, cagettes, bouteilles, déchets verts ou gravas) et toujours dans des sacs poubelles fermés efficacement ;

- les conteneurs jaunes, individuels ou collectifs sont destinés à recevoir en vrac les petits emballages ménagers, les journaux, revues, les bouteilles plastiques, les boîtes et canettes métalliques ;

- les bouteilles en verre sont à mettre dans les conteneurs spécialisés.

Tous les autres déchets doivent être portés en déchetterie sauf accords particuliers des services de la CoVe concernant les cartons d'emballage pour les professionnels.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites et à de lourdes amendes.

Nous remercions tous ceux, nombreux, qui respectent déjà ces consignes et souhaitons que chacun comprenne qu'elles sont conformes à l'hygiène, à la santé publique et donc à l'intérêt général.

Emmanuèle BREYSSE et Pierre COLIN

Les collectes des ordures et déchets ménagers sur Bédoin

Conteneurs verts, individuels et collectifs

- Lundi matin avant le marché en centre ville (sur le cours)
- Mardi matin sur toute la commune
- Vendredi matin en centre ville pour les conteneurs individuels
- Samedi matin en centre ville pour les conteneurs collectifs

Pour les campings, Mercredi et Vendredi matin pour tous les conteneurs, plus le Lundi de Mai à mi-Septembre.

Conteneurs jaunes tri sélectif

- Le jeudi matin sur toute la commune, pour tous les conteneurs tri sélectif

Encombrants

- Enlèvement devant le domicile le 4ème jeudi de chaque mois sur inscription préalable en mairie.

La déchetterie de Caromb est ouverte tous les jours sauf Dimanche et fériés de 8h à 18h, pour tous les types de déchets.

Pour informations : La campagne de nettoyage des conteneurs collectifs sur le cours et jusqu'en haut du monument aux Morts a eu lieu mercredi 3 septembre.

Attribution des lots truffiers

Le mardi 3 juin a eu lieu au Centre Culturel de Bédoin, la mise en location du droit de fouille des truffes, pour une période de 5 ans, dans les forêts communales, domaniales, départementales du Vaucluse, et une forêt domaniale du Gard.

Pour la première fois, cette attribution était organisée par appel d'offres, sous plis cachetés, restés confidentiels.

Pour Bédoin, 19 concessions ont été mises en location dans le Ventoux. La recette annuelle attendue s'élève à 29 455 €. Nous sommes heureux de ce résultat dans le contexte actuel peu favorable aux truffières dites « sauvages », du fait des changements climatiques, du remplacement progressif de la *Melanosporium* par la *Brumale*, et des dégâts résultant de la prolifération des sangliers.

Nathalie REYNARD



Fête d'Automne et des associations



Cette année la traditionnelle journée des Associations s'est transformée en fête d'automne et des Associations, le samedi 27 septembre de 10h à 18 h. C'est une trentaine d'associations de Bédoin qui avec le pôle Enfance-Jeunesse-Éducation de la mairie (crèche, centre de loisirs et club jeunes) y participaient. L'objectif était de créer une occasion de rencontrer les animateurs de la vie associative de Bédoin, de présenter leurs activités et de faire de cette journée une fête pour les habitants de Bédoin.

De nombreux stands, des animations, des jeux et des démonstrations ont contribué à rendre cette journée festive et conviviale.

Nous souhaitons que cette première fête d'automne réussie se pérennise dans les années à venir.

Vincent POUILLAUDE

Une nouvelle directrice à la maison de retraite de Bédoin

Depuis le 1er septembre Madame Christine Mamon assure la direction de la maison de retraite (Établissement d'hébergement des Personnes Âgées Dépendantes) de Bédoin en remplacement de Monsieur Passaro.

Diplômée de l'École des Hautes Études en Santé Publique de Rennes elle était depuis 2011 directrice d'un EHPAD de 96 places dans l'Aveyron.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions, à un moment important où doit se réaliser le projet de construction d'une nouvelle maison de retraite de Bédoin. Nous lui laissons la parole :

« J'ai fait le choix de travailler auprès d'un public de personnes âgées. Je suis particulièrement attachée à promouvoir la qualité de vie des résidents dans nos établissements. Je considère que les EHPAD sont des lieux de citoyenneté, connectés avec la vie sociale de la commune où ils sont implantés et que nous devons favoriser cette intégration et ces liens avec le village, notamment en axant sur le lien intergénérationnel. J'ai donc été particulièrement séduite par le projet de reconstruction de l'EHPAD : « l'EHPAD de demain », projet innovant et qui se fonde sur des valeurs éthiques et humaines qui ont toujours gouverné ma pratique professionnelle ».

Bienvenue également au nouveau cuisinier Monsieur Julien Caserotto qui assure cette responsabilité pour la plus grande satisfaction des résidents de la maison de retraite.



Félicitations à notre nouveau centenaire

La rédaction du Passadou est heureuse de féliciter Monsieur André CLOP, son plus jeune centenaire depuis le printemps dernier. Toute sa famille et ses nombreux amis ont fêté comme il convient cet heureux évènement. Une belle occasion de retracer les années d'une vie bien remplie pour cet enfant du hameau des Baux, depuis le commerce familial que des générations de Bédouinains ont fréquenté, ses passions pour l'électricité et tous les véhicules à moteur, mais aussi pour le Ventoux qu'il connaît si bien, la spéléologie et combien d'autres « hobbies ». Toute une vie active et passionnée de cet éternel jeune homme !

Nous lui adressons tous nos vœux, ainsi qu'à Marie son épouse.



Le centenaire de la Grande Guerre à Bédoin en novembre

Le service culturel de la mairie, la bibliothèque municipale et un groupe de bénévoles bédouinains très motivé, ont œuvré ensemble pour réaliser un projet ambitieux autour de la commémoration du centenaire de la « Grande Guerre ».

Vous en trouverez le programme ci-dessous :

Exposition sur les « poilus » originaires de Bédoin : Que reste-t-il aujourd'hui de tous ces hommes ?

Au centre culturel du mardi 4 au dimanche 16 novembre ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 15h à 18h vous trouverez les témoignages de leur vie, documents, courriers, carnets de guerre, récits, collectés auprès de leurs familles ou des archives départementales et nationales.

Conférence sur « l'année 1914 » par Anne-Marie Isaac à l'auditorium du Centre Culturel, le samedi 8 novembre à 17h30, Anne Marie Isaac nous relatera les origines de la guerre, les stratégies, les combats, particulièrement en Lorraine, auxquels de nombreux Bédouinains ont participé et où plusieurs ont laissé leur vie.

Spectacle « La Terre des Poilus » La France de 14-18 » réalisé par le T.R.A.C de Beaumes de Venise à l'auditorium du Centre Culturel le dimanche 9 novembre à 17h (entrée 8 € gratuit jusqu'à 12 ans). Lectures, poèmes et chansons, un spectacle remarquable qui restitue l'absurde réalité quotidienne de la guerre, mais aussi les respirations vitales de ces hommes et de ces femmes.

Lecture de correspondances de « poilus » : mardi 11 novembre au Centre Culturel à 18h - entrée libre.

Des bénévoles liront des lettres des combattants à leurs proches qui nous feront revivre les conditions de vie de ces hommes et leurs sentiments.

Conférence sur « La femme dans la tourmente de 14/18 » par Maryvonne Mathieu au Centre Culturel le samedi 15 novembre à 20h30 - entrée libre.

Les femmes de l'époque font face à des responsabilités nouvelles et démontrent toutes leurs capacités.

Nous vous attendons nombreux à chacune de ces manifestations. C'est une belle façon de s'instruire et de rendre hommage à tous ceux disparus et pourtant si proches de nous, qui ont vécu ces événements tragiques.

Rappelons également l'exposition « Nous avons 20 ans en 1944 » présentée en mai dernier à la bibliothèque dans le cadre de la commémoration du 70ème anniversaire de la Libération, et qui a connu un beau succès. Tous nos remerciements à M. Eric Cosse qui est à l'origine de cette exposition.



Cartes postales - Fonds Léon Coutelen

Êtes-vous prêts à vivre une expérience numérique à la bibliothèque municipale ?

Depuis le 2 septembre, la bibliothèque dispose de 4 liseuses électroniques et 4 tablettes numériques. Elles peuvent être utilisées sur place par les adultes abonnés de la bibliothèque ou empruntés par les utilisateurs à domicile, sur place pour quelques heures, ou à domicile (contre le dépôt d'un chèque de caution) pour une durée maximale de 3 semaines.

Ce nouveau service permet aux abonnés de tester une pratique de lecture différente et de se familiariser avec les supports numériques. N'hésitez pas à vous renseigner !

La plupart d'entre nous ont déjà vu une tablette, qu'est-ce au juste qu'une liseuse ?

Une liseuse est un appareil mobile conçu principalement pour lire des livres numériques. L'appareil est doté d'un écran avec technologie « e-ink » pour un grand confort de lecture et permet de stocker jusqu'à 1000 livres. Il est possible d'agrandir la taille des caractères, de consulter un dictionnaire interne, de lire dans le noir...

Les liseuses et tablettes de la bibliothèque seront bien sûr accompagnées de livres électroniques ou « e-books », choisis parmi les dernières nouveautés.

Le livre et le multimédia se côtoient à la bibliothèque

L'automne s'annonce riche en événements littéraires et culturels :

- « **Mots en foule** » : lecture en musique d'« **Une passion simple** » de Annie Ernaux par la Cie Point C. Une occasion de découvrir le beau texte d'une auteure insuffisamment connue. Vendredi 3 octobre, 18h30 à la bibliothèque.

- « **L'Heure du conte** » : les plus jeunes viendront écouter avec bonheur les premiers contes de la saison mercredi 8 octobre à 17 h, salle du Conte lu. Les séances suivantes auront lieu les mercredis 12 novembre et 10 décembre, avec le spectacle « Père Noël où es-tu ? » écrit et réalisé par Didier Le Gleuher. À partir de 4 ans.

- « **Stage de formation à l'art du conte** » Samedi 11 et dimanche 12 octobre. Bibliothèque.

Ce stage est ouvert à toute personne motivée, ayant un peu de disponibilité pour assurer bénévolement quelques séances d'heure du conte par an. Si l'idée de conter vous « fait envie », lancez-vous, il reste quelques places.

- « **Présentation des livres de la rentrée littéraire** » par M. Bonnet, de la librairie de l'Horloge. Les romans phares de la rentrée littéraire dévoilés par un professionnel. Samedi 18 octobre, 10 h à la bibliothèque. Vente de livres à l'issue de la présentation.

- « **Commémoration de la Grande Guerre** » : plusieurs rendez-vous vous sont proposés. Voir le programme détaillé page 13

- « **Invitation au théâtre** », le service culturel municipal vous donne rendez-vous samedi 29 novembre à 20h30, à l'auditorium, pour une représentation du « Misanthrope » de Molière par la Compagnie Jean Thomas. Entrée : 5 €. Gratuit pour les - de 18 ans.

Mardi 15h/18h - Mercredi 10h/12h - 15h/18h - Jeudi et Vendredi 16h/18h - Samedi 10h/12h

Tél : 04.90.65.69.72./ Courriel : bibliotheque@bedoin.fr



Révision des listes électorales entre le 01/09 et le 31/12/14

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard le 31/12/2014.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit, doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune.

Le service des élections.

René PROVANE

René PROVANE « Le dernier chapitre du conteur de Bedoin » ...

Samedi 2 août nous a quittés à l'âge de 86 ans l'ami René Provane, maître conteur infatigable de notre belle Provence. Il laisse en héritage quinze ouvrages référents.

Amoureux de « Son Pays Vauclusien » il évoque dans un style incomparable ses innombrables rencontres : Paul Ricard, Picasso, Cordobes, Brassens... avec son ami l'incoronable Yvan AUDOUARD, son parrain d'écriture, ils rallongeaient les jours et les nuits en se contant LA VIE. La mort les a rattrapés aujourd'hui pour les réunir à la table des écrivains célestes. Au-dessus du Ventoux sans aucun doute car la Place des frères Provane rappelle que la famille Provane a œuvré pour notre village, les frères Provane ayant travaillé à la construction de la route qui mène au Ventoux ainsi qu'à l'élaboration de l'Observatoire. La mémoire de René sera toujours respectée ; très entouré par son épouse et ses quatre filles il repose face au Ventoux au milieu de notre merveilleux cimetière communal.

Salut René ...



Daniel BORO

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (M.J.C.)

La saison 2014/2015 sportive, ludique et culturelle a débuté.

Après un repos estival bien mérité, la M.J.C est prête à vous accueillir pour une nouvelle saison.

Comme toujours la palette d'activités est très variée, de la culture (cours de langues), aux loisirs créatifs, en passant par les activités sportives (gymnastique, G.R.S, Taekwondo, danses, Yoga, Hip Hop), arts plastiques (peinture, dessin, poterie) et de détente (Yoga), sans oublier le théâtre, les cours de musique (piano, guitare) et aussi les activités informatiques que notre animateur, Philippe vous propose au centre E.R.IC à l'Espace Jeunes Municipal.

Nos activités viennent de reprendre en septembre et il est toujours temps de venir vous inscrire, vous renseigner, et tester une nouvelle activité !

Secrétariat de la M.J.C au Centre Culturel Hélen Adam : 04 90 65 95 66

Consultez notre site : mjcbedoin.org

Aide aux devoirs

La « rentrée » aura lieu le lundi 13 octobre.

Les inscriptions des enfants par leurs parents auront lieu les lundis 29 septembre, et 6 octobre et les mardis 30 septembre et 7 octobre à la cantine de 17h à 18 h.

Le nombre d'enfants inscrits sera limité par le nombre de bénévoles qui nous aurons rejoints.

Recherche de bénévoles

Nous sommes toujours en recherche de bénévoles qui pourraient donner un peu de leur temps précieux pour aider les enfants du primaire à faire leurs devoirs.

Pour en savoir plus, contactez la responsable l'aide aux devoirs de la MJC, Véronique Mauroy au 06 88 82 41 88

Le Cinéval

Depuis le 12 septembre, Cinéval a repris le chemin du Centre Culturel dès 18h30 pour les plus petits ; à 20h30 pour les plus grands. Dès vendredi 26 septembre le Petit Nicolas et les Combattants ; puis le 10 octobre Casse-Noisette à 18h30 et à 20h30 Hippocrate. Vous bénéficierez de la qualité numérique pour 4 euros pour les enfants (jusqu'à 16 ans) et 5,50 euros pour les adultes. Si vous êtes une famille nombreuse ou addict au cinéma, vous serez intéressés par la carte Cinéval (8 euros) qui vous permet de voir les films pour 4 euros par séance pendant une année sur tout le circuit Cinéval (Mormoiron, Villes-Sur-Auzon.....)

Retrouvez le programme Cinéval sur les sites de la MJC de Bédoin et de Cinéval (<http://cineval84.free.fr/>), ou dans les différents commerces de Bédoin.

NB : si vous voulez rejoindre l'équipe des bénévoles de Bédoin, renseignez-vous le vendredi lors des séances.

L'informatique

L'ÉRIC Ecg de Bédoin vous propose des formations individuelles en informatique multimédia. Ces formations sont gratuites pour les moins de 18 ans et pour les demandeurs d'emploi. Le programme est à votre disposition à la Mairie, au Centre Culturel Hélen Adam et à l'Espace Jeune Municipal ainsi que sur le site internet de la MJC (www.mjcbedoin.org).

La campagne de recyclage de cartouches d'encre vides continue. Des containers sont à votre disposition à la Mairie, à l'EJM et dans les écoles pour les enfants scolarisés à Bédoin. Cette campagne nous a permis de verser 150 € aux coopératives scolaires de Bédoin.

Nos journées « Portes Ouvertes » et une « Journée de la Récup' » seront organisées en octobre et en novembre 2014. Venez nombreuses et nombreux !!!

Contact : eric.mjcbedoin@gmail.com

Espace Régional Internet Citoyen

ECG Vaucluse

Espace Jeunes Municipal

Salle Multimédia de Bédoin

84410 BEDOIN

Tél : 04 90 41 72 78

Facebook : <http://www.facebook.com/eric.mjcbedoin>

Site : <http://www.mjcbedoin.org>

LA BOULE DU VENTOUX

La saison estivale à Bédoin a été très active pour les joueurs de boules. Plus de 1500 joueurs ont participé à la semaine bouliste à Bédoin ainsi qu'aux Baux et à Sainte Colombe soit 150 de plus qu'en 2013.

Toute l'équipe est heureuse de cette fréquentation qui illustre le dynamisme de notre association.

Guy MARY

EN FORME À BÉDOIN

L'activité « Danse Écossaise » vous propose de remuer vos pieds et vos cerveaux dans un groupe convivial où personne ne se prend au sérieux, au Centre Culturel le jeudi à 14 h pour les débutants, à 15h30 pour les confirmés.

Contactez Erika Ritzau au 07.80.34.33.01

Une date à retenir :

LE TÉLÉTHON 2014 les 5, 6 et 7 Décembre prochain.

A bientôt

Etat Civil

BIENVENUES :

Jules DIJOUXné le 06.07.2014
Elio CATOT.....né le 04.08.2014
Léo CHACONné le 17.08.2014
Robin VIALné le 16.09.2014

FÉLICITATIONS :

François MALLARD et Julia DUROY DE SUDUIRAUT.....le 05.07.2014
Claude GEY et Stéphanie MARCle 12.07.2014
Florian NAVAS et Cindy SANCHEZle 19.07.2014
Alexandre CAZEAUX et Mélanie ARTILLANDle 19.07.2014
Romain BRESSY et Cynthia BOINEAUle 02.08.2014
Barnabé ORS et Claire RAMELle 09.08.2014
Franck MESAROS et Delphine DAMIANle 30.08.2014
Eric LESAGE et Elodie LEGRASle 30.08.2014
Charles MAZAUDIER et Claire GOYERle 30.08.2014
Dominique VLACIEH et Ellen KOETENle 20.09.2014

CONDOLÉANCES :

Richard COLINET (64 ans)le 21.06.2014
Félicie RAVOUX veuve SCHOLL (91 ans)le 24.06.2014
René PROVANE (86 ans)le 02.08.2014
André REYNARD (90 ans)le 11.08.2014
Marthe ADAM veuve BERTRAND (86 ans)le 17.08.2014
Robert MARTIN (87 ans)le 19.08.2014
Éric PARIOT (48 ans)le 17.09.2014
Juliette MICHEL veuve FAURE (92 ans)le 06.09.2014

Calendrier des gardes des médecins

Dr BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA, CAUT-POITOUT
à Mazan, Dr BOISSON à Bédoin,
Dr LUNADIER à Mormoiron, Dr NADRA à Villes-sur-Auzon,
Dr COSTE à Malemort.

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

4-5 octobre.....Dr Raymond COSTE.....04.90.69.77.68
11-12 octobre.....Dr Dominique LUNADIER.....04.90.61.80.27
18-19 octobre.....Dr Philippe BRENGUIER.....04.90.69.88.67
25-26 octobre.....Dr Michel NADRA.....04.90.61.88.96
1er-2 novembre...Dr Marie-Christine CAUT-POITOUT..04.90.69.63.15
8-9 novembre.....Dr Philippe BOISSON.....04.90.65.92.12
10-11 novembre.....Dr Irina TURTURICA.....04.90.29.67.78
15-16 novembre.....Dr Philippe BRENGUIER.....04.90.69.88.67
22-23 novembre.....Dr Daniel TURTURICA.....04.90.69.70.17
29-30 novembre.....Dr Dominique LUNADIER.....04.90.61.80.27
6-7 décembre.....Dr Raymond COSTE.....04.90.69.77.68
13-14 décembre.....Dr Michel NADRA04.90.61.88.96
20-21 décembre...Dr Marie-Christine CAUT-POITOUT..04.90.69.63.15
25-26 décembre.....Dr Philippe BRENGUIER.....04.90.69.88.67
27-28 décembre...;.....Dr Irina TURTURICA.....04.90.29.67.78

SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17 ou numéro européen 112

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE - Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237

Bienvenue à

Béatrice DUTEL – Réflexologue plantaire – 226 chemin des Crans à Bédoin – Tél : 06.16.43.42.08

Gilles BERTOIA – Soutien scolaire et accompagnement personnalisé – Tél : 06.12.36.23.61

Emanuel SANCHEZ et Justin VAUCOULEUR vous annoncent la reprise de l'ancienne boulangerie Rouvier pour l'ouverture de la boulangerie, pâtisserie, chocolaterie « Les Saveurs du Ventoux » le 1er décembre prochain. Inauguration le 30 novembre à partir de 18 heures.

